



Le 11 septembre 2020

Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est
Bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Autorisations gouvernementales
et participation du public
Direction principale – Projets de transport
et construction
Hydro-Québec TransÉnergie
et Équipement
855, rue Sainte-Catherine Est
21^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

**Objet : Interconnexion des Appalaches – Maine
Réponses aux questions complémentaires DQ16**

Madame,

Vous trouverez aux pages suivantes les réponses d'Hydro-Québec aux questions complémentaires de la commission.

Nous vous invitons à communiquer avec la soussignée si des informations additionnelles étaient requises.

Recevez, Madame, mes salutations distinguées.

HÉLÈNE PERRAULT
(original signé)

Hélène Perrault
Conseillère – Gestion stratégique

c.c. Nicolas Tremblay, chef – Projets

INTERCONNEXION DES APPALACHES-MAINE

Réponses aux questions complémentaires DQ16

1. La commission souhaite une mise à jour du tableau 9-3 : Type de peuplements touchés par le déboisement, PR3.2, p. 9-26 avec l'éclairage des résultats des inventaires forestiers effectués à l'automne 2019 et au printemps 2020.

Réponse d'Hydro-Québec :

La mise à jour des superficies des types de peuplements touchés par le déboisement, découlant de l'optimisation du tracé de ligne proposé à Thetford Mines dans l'étude d'impact sur l'environnement et présentée dans le *Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Mise à jour et compléments d'information*, déposé par Hydro-Québec au mois de mai 2020, (**document PR5.7**) est présentée dans le tableau suivant. Tel qu'indiqué dans le *Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement (document PR6)*, le déboisement de l'emprise entraînera une perte de 237,45 ha de végétation arborescente dans divers types de peuplements forestiers.

Tableau C-1 : Types de peuplements touchés par le déboisement (mise à jour du tableau 9-3 de l'étude d'impact sur l'environnement)

Type de peuplement forestier	Superficie (ha)	Proportion (%)
Plantations	13,92	6
Peuplements résineux, mélangés ou feuillus	190,52	80
Érablières exploitées ou à potentiel acéricole	18,58	8
Milieux humides boisés	14,43	6
Total	237,45	100

Comme indiqué à la réponse à la question 8a du **document DQ12.1**, la prise en compte, dans l'étude forestière, de superficies composées de végétation non arborescente (coupes récentes, milieux humides composés principalement de végétation arbustive, etc.) explique l'écart entre les superficies présentées aux tableaux C-1 et C-8a (**document DQ12.1**). La superficie de ces éléments recoupés par l'emprise est présentée au tableau 12 du **document PR5.7**. Ces éléments du milieu (coupe récente, milieux humides composés principalement de végétation arbustive, etc.) ne sont pas considérés comme des pertes de végétation arborescente et ne sont donc pas inclus au tableau C-1. Hydro-Québec doit tout de même s'assurer que ces superficies ne contiennent pas de végétation incompatible avec l'exploitation de la ligne projetée, d'où l'application d'un mode de déboisement approprié. Hydro-Québec tient à rappeler que les plans et devis de déboisement présentant les superficies finales à déboiser seront déposés au MELCC lors des demandes d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE.

2. Le mode de déboisement C n'apparaît pas dans le tableau C-8a : Superficies préliminaires à déboiser dans l'emprise de la ligne projetée selon les modes de déboisement du DQ12.1, p. 9. Doit-on en déduire qu'aucune superficie ne serait déboisée en ayant recours à ce mode? Si non, veuillez réviser le tableau en conséquence.

Réponse d'Hydro-Québec :

La stratégie de déboisement ne prévoit pas l'utilisation du mode de déboisement de type C. Le mode C de déboisement est utilisé uniquement lorsque le dégagement des conducteurs au-dessus de la végétation le permet.

Pour la ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine, le dégagement minimum requis sous les conducteurs est de 11 m. Par contre, il est de 16 m en ce qui a trait à la végétation afin de tenir compte de la croissance des arbres entre chaque cycle d'entretien. La possibilité d'implanter un mode C de déboisement a été analysée en considérant la hauteur à maturité des peuplements forestiers, la topographie du terrain, l'impact de la ligne sur le paysage et l'ingénierie détaillée. Cette analyse n'a pas permis d'identifier de secteur propice à l'application du mode C de déboisement.

Hydro-Québec désire rappeler que des mesures particulières pour limiter le déboisement ont été prises lors de la conception du projet. Ainsi, « *la juxtaposition de la ligne projetée à un couloir de lignes existant sur 73 % de son parcours et la conception d'un nouveau pylône ont permis de diminuer considérablement la superficie à déboiser, ce qui réduit les impacts du projet sur l'environnement. La conception d'un nouveau pylône à armement vertical a permis de réduire de 10 m la largeur d'emprise à déboiser par rapport à un pylône à armement horizontal traditionnel pour ce type de ligne ; quant au jumelage, il permet de réduire la largeur d'emprise à déboiser, qui est de 43 m quand la ligne est seule, à une largeur variant de 10 à 25 m.* » (Étude d'impact sur l'environnement, volume 2, p. 9-26 2e paragraphe – **document PR3.2**). Prendre note que suite à l'optimisation du tracé dans le secteur de Thetford Mines, la ligne projetée est jumelée à une ligne existante sur 72% de son parcours (Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement, p.10 – **document PR6**).